

Document d'Informations Clés

Ref.: FRBNPP098B38-2025-06-30T20:18:41

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Certificat Bonus Cappé sur un Indice

ISIN	FRBNPP098B38
Cotation	Euronext Access Paris
Offre au public	Oui (France)
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas S.A.
Producteur	BNP Paribas S.A. www.produitsdebourse.bnpparibas.fr Appeler le 0800 235 000 pour plus d'informations
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNP Paribas S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du Document d'Informations Clés	30.06.2025 (20:18:41)

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

► TYPE

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable. Il n'offre pas de protection du capital contre le risque de marché.

► DUREE

Le produit a une échéance fixe et sera remboursé à la Date de Remboursement.

► OBJECTIFS

L'objectif du produit est de vous apporter un rendement précis en fonction de conditions prédéfinies.

Les modalités de remboursement du produit sont les suivantes :

Si aucun Événement de Barrière ne s'est produit, vous recevrez à la Date de Remboursement un Montant de Remboursement qui équivaut au Niveau Bonus ou, s'il est supérieur, au Prix de Référence, divisé par la Parité, étant toutefois précisé qu'il ne sera pas inférieur au Niveau Bonus, divisé par la Parité. Le Montant de Remboursement est plafonné au Montant Maximum qui équivaut au Niveau Plafond divisé par la Parité.

Un Événement de Barrière se produit si la Valeur du Sous-Jacent est inférieure ou égale à la Borne Basse au moins une fois pendant la Période d'Observation.

Si un Événement de Barrière est survenu, vous recevrez un Montant de Remboursement qui équivaut au Prix de Référence, divisé par la Parité. Le Montant de Remboursement ne peut pas être supérieur au Montant Maximum.

Vous subirez une perte si le Montant de Remboursement est inférieur au prix d'achat, auquel s'ajoutent les frais éventuels.

Vous ne pouvez prétendre à aucun droit ou prérogative au titre des composants du Sous-Jacent (dividendes, droits de vote, par exemple).

Date d'émission	22.05.2025	Borne Basse	7 000 points
Date d'Évaluation	19.09.2025	Niveau Bonus	8 300 points
Date de Remboursement	25.09.2025	Niveau Plafond	8 300 points
Période d'Observation	22.05.2025 jusqu'à 19.09.2025 (compris)	Parité	100
Devise du produit	EUR	Mode de règlement	Règlement en espèces

Sous-Jacent	CAC 40® (CAC, www.euronext.com)
Devise du Sous-Jacent	EUR
Sponsor de l'Indice	Euronext N.V.
Valeur du Sous-Jacent	Valeur du Sous-Jacent telle que calculée en continu par Euronext N.V.
Prix de Référence	Cours de Clôture tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice à la Date d'Évaluation, où 1 point équivaut à 1 unité de la Devise du Sous-Jacent

Les conditions du produit prévoient que si certains événements exceptionnels se produisent, (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'Émetteur du produit peut rembourser le produit de manière anticipée. Lesdits événements sont précisés dans les conditions du produit et affèrent essentiellement au(x) Sous-Jacent(s), au produit et à l'Émetteur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez à la date de remboursement anticipé est susceptible de différer des scénarios décrits ci-dessus et d'être inférieur au montant que vous avez investi. Tous les remboursements décrits dans le présent document (y compris les éventuels gains) sont calculés hors coûts, cotisations sociales et impôts applicables à ce type d'investissement.

► INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité du prix d'achat, auquel s'ajoutent tous les frais éventuels.
- disposent d'un horizon d'investissement à court-terme (jusqu'à trois ans).

► COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- EUR 10 000,00 sont investis

Si vous sortez le 25.09.2025 (échéance)	
Coûts totaux	EUR 84,00
Incidence des coûts *	0,85%

* Cela illustre l'effet des coûts sur une période de détention inférieure à un an. Ce pourcentage est calculé en tenant compte du coût agrégé de la période divisé par le montant de l'investissement et ne peut être directement comparé aux chiffres de l'impact sur les coûts fournis pour d'autres produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

► COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez le 25.09.2025 (échéance)
Coûts d'entrée	0,84% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	EUR 84,00
Coûts de sortie	0,02% du montant de l'investissement. Ces frais ne s'appliquent que si vous sortez de votre investissement avant l'échéance du produit. Le nombre indiqué suppose que des conditions normales du marché s'appliquent.	EUR 0,00
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement relatif à la période de détention recommandée. Cette estimation se base sur les coûts réels.	EUR 0,00

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 25.09.2025, ce qui correspond à l'échéance du produit.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit à la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Il n'est pas possible de récupérer votre argent avant l'échéance autrement qu'en vendant le produit sur la bourse où il est coté ou hors bourse.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit sur le marché secondaire, à un prix qui dépendra des paramètres de marché alors en vigueur, ce qui pourrait exposer le montant investi à un risque.

Soyez conscient que la cotation du produit est susceptible de prendre fin avant la Date d'Évaluation.

Dans des conditions de marché exceptionnelles ou en cas de défaillances/perturbations techniques, un achat et/ou une vente du produit peut/peuvent être temporairement entravé(e)(s), voire impossible(s).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit ou le producteur peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Warrants & Certificats 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, en envoyant un e-mail à warrants.info@bnpparibas.com, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Tout document supplémentaire lié au produit et plus particulièrement le prospectus, tout supplément et les conditions définitives sont publiés sur le site internet de l'Émetteur, www.produitsdebourse.bnpparibas.fr, conformément aux exigences légales. Pour obtenir des informations exhaustives - notamment les détails précis sur la structure du produit et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devriez lire ces documents.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons » L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1933 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.